

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

Nouvelle organisation de la semaine

- ARCHIVES - année 2010 / 2011 - L'école - Fonctionnement de l'école - Nouvelle organisation de la semaine -



Date de mise en ligne : mardi 23 septembre 2008

Alors que les rythmes scolaires français sont dénoncés comme mauvais de toutes parts, les 60 heures viennent alourdir une journée déjà longue, surtout pour les élèves les plus fragiles. A quand une vraie réflexion sur le temps et les conditions de travail des élèves... comme des enseignants ?

La satisfaction de Xavier Darcos d'avoir « rendu » le samedi matin aux familles n'est pas vraiment partagée dans toutes les écoles devant les complications occasionnées par la nouvelle organisation scolaire, complications qui se répercutent aussi sur les conditions d'exercice (horaires allongés, mobiles...).

La mise en oeuvre des 60 heures « *d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage* » s'étalera jusqu'aux vacances d'automne : les collectivités territoriales doivent revoir transport, cantine, gestion des personnels, activités périscolaires... L'utilisation de la pause méridienne reste souvent la seule solution.

Le « débrouillez-vous, c'est votre mission » du ministre, à l'adresse des maires, renvoie bien aux situations très hétéroclites. Le partage semble majoritairement se faire sur la base d'un maximum de 10 heures pour l'organisation, quelques départements ou écoles ayant obtenu une répartition en 45+15 et plus rarement 40+20. Des inspections académiques imposent un cadrage, d'autres non, laissant les IEN trancher ou plus rarement les écoles faire des propositions qui ne sont pas encore toutes validées. Les enseignants des Clis, des Rased, mais aussi dans les établissements médico-sociaux ou hospitaliers, s'interrogent sur leur service.

Les Rased restent sans réponse quant à leur avenir. Ce dispositif des 60 heures est réputé destiné aux « 15 % d'élèves les plus en difficultés ». Mais quelques écoles avancent déjà d'autres propositions d'utilisation pour les équipes (travail d'équipe, réunions de travail) et pour tous les élèves (passage des évaluations, travail en petits groupes...). Les textes de référence confient l'élaboration de l'organisation aux équipes. Les équipes doivent être vigilantes face aux demandes hiérarchiques.

En cas de pression ou d'opposition de la part de l'administration, il ne faut pas hésiter à interroger les sections départementales du SNUipp.

Vous trouverez ci-après des liens vers les nouveaux textes publiés relatifs à la nouvelle organisation de la semaine :

Organisation et fonctionnement des écoles	Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié
Organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée	Circulaire n° 2008-082 du 5-6-2008
Obligations de service des personnels enseignants du premier degré	Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008
Obligations de service des personnels enseignants du premier degré	Circulaire n° 2008-105 du 6-8-2008